

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le 03/03/2023

ID : 025-493901102-20230222-2023DEL05_CA-DE



ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le Directeur,
C. MOUGEOT**

Séance du 22 février 2023

Délibération n° 2023-05

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 02 février 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : - M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – Mme LIME-VIELLE (suppléante) - M. MAIRE DU POSET – M. MOLIN - Mme ROGEBOZ – M. VIENET (suppléant)

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. FROEHLI - M. GUY – M. LIME - M. MICHAUD - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. FAIVRE-PIERRET - M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (suppléé par Mme LIME-VIELLE) – M. BILLOT (suppléé par M. VIENET) – Mme BRAND – (pouvoir à M. DALLAVALLE) - M. MATOCQ-GRABOT (pouvoir à Mme GUYEN)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme BARTHELET) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI)

Communautés de communes : M. FRIGO (pouvoir à M. JOUVIN)

OBJET : DECISIONS D'ACQUISITIONS

Plusieurs promesses de vente ont été recueillies ;

Les acquisitions présentées représentent un engagement financier de **2 739 899 euros** hors frais d'actes et se décomposent comme suit :

- **CHATEL CENSOIR (89) (opération 949).** "Acquisition ancienne gendarmerie" : Sur la commune de CHATEL CENSOIR, acquisition de la parcelle cadastrée Section AC 131 d'une superficie de 324 m² pour un montant de **150 000 €**, (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF du 11/01/2023.

- **SAINT SAULGE (58) (opération 962).** "Création d'une dent creuse vertueuse-végétalisation" : Sur la commune de SAINT SAULGE, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section A 884 d'une superficie de 125 m²
- Section A 885 d'une superficie de 225 m²
- Section A 609 d'une superficie de 30m²
- Section D 515 d'une superficie de 1000 m²

pour un montant de **10 000 €**, (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF en date du 31/1/23.

- **SAINT SAULGE (58) (opération 962).** "Création d'une dent creuse vertueuse-végétalisation" : Sur la commune de SAINT SAULGE, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section A 887 d'une superficie de 30 m²
- Section A 681 d'une superficie de 33 m²

pour un montant de **1 €**, (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF en date du 31/1/23.

- **SAINT SAULGE (58) (opération 962).** "Création d'une dent creuse vertueuse-végétalisation" : Sur la commune de SAINT SAULGE, acquisition de la parcelle cadastrée Section A 886 d'une superficie de 17 m²,

pour un montant de **1 €**, (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF en date du 31/1/23.

- **DRUYES LES BELLES FONTAINES (89) (opération 1026).** "Acquisition auberge des Sources" : Sur la commune de DRUYES LES BELLES FONTAINES, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section G 161 d'une superficie de 280 m²
- Section G 162 d'une superficie de 500 m²

pour un montant de **178 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF en date du 25/01/2023.

- **LANDRESSE (25) (opération 905).** "Acquisition maison LEBRAC" : Sur la commune de LANDRESSE, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section ZL 57, d'une superficie de 1900 m²
- Section ZL 78, d'une superficie de 370 m²

pour un montant de **90 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF en date du 31/1/23.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230222-2023DEL05_CA-DE

- **SELONCOURT (25) (opération 673)** "OAP Entrée de ville secteur B" : sur la commune de SELONCOURT, acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 389 d'une superficie de 51a 59ca pour un montant de **385 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation de France Domaine référencée 2022-25539-91554 du 15/12/2022.

FAUVERNEY (21) (opération 940) "Création d'un nouveau lotissement" : sur la commune de Fauverney, acquisition de la partie de la parcelle cadastrée section AC numéro 292 d'une superficie de 16 612 m² dont surface à acquérir d'environ 3610m² pour un montant de **163 400 €** (hors taxes et frais d'enregistrement) se décomposant comme suit :

- **155 000 €** au titre du terrain constructible
- **7 700 €** au titre du terrain non constructible
- **700 €** d'indemnité d'éviction due au preneur.

suivant estimation de France Domaine référencée : 2022-21261-81247 du 23/11/2022.

RONCHAMP (70) (opération 953) "Projet habitat inclusif rue d'Amont" : sur la commune de Ronchamp, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AC numéro 140 d'une superficie de 103 m²
- Section AC numéro 141 d'une superficie de 305 m²
- Section AC numéro 143 d'une superficie de 70 m²
- Section AC numéro 146 d'une superficie de 1575 m²

pour un montant de **158 000 €**, suivant estimation EPF du 10/10/2022.

RONCHAMP (70) (opération 953) "Projet habitat inclusif rue d'Amont" : sur la commune de Ronchamp, acquisition d'une parcelle cadastrée section AC numéro 142 d'une superficie de 140 m² pour un montant de **450 €**, suivant estimation EPF du 10/10/2022.

GRAND'COMBE CHATELEU (25) (opération 947) "Acquisition parcelle "les grandes routes" : sur la commune de Grand' Combe Chateleu, acquisition d'une parcelle cadastrée section B numéro 1321 d'une superficie de 8664 m² pour un montant de **451 832 €**, suivant estimation France Domaine référencée 2022-25578-06283 du 14/02/2022.

BESANCON (25) (opération 420). "Ilot pompier phase 2" : Sur la commune de Besancon, acquisition des lots 6 et 8 dans la copropriété sise sur la parcelle cadastrée Section HZ 347 d'une superficie de 277 m² pour un montant de **85 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF du 13/02/2023.

NOVILLARS (25) (opération 1030). "Maintien d'un cabinet médical" : Sur la commune de NOVILLARS, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AC 110 d'une superficie de 119 m²
- Section AC 136 d'une superficie de 169 m²

pour un montant de **125 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF en date du 13/02/23.

SAINT-ANTOINE (25) (opération 965). "Acquisition d'une maison avec maintien de l'atelier municipal" : Sur la commune de SAINT-ANTOINE, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section B 62 d'une superficie de 986 m²
- Section B 70 d'une superficie de 1426 m²
- Section B 71 d'une superficie de 1010 m²

pour un montant de **410 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation France Domaine référencée 2022-25514-82183 en date du 11/01/2023.

GROSMAGNY (90) (opération 945). "Création d'appartement rue de l'Eglise" : Sur la commune de GROSMAGNY, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section C 17 d'une superficie de 581 m²
- Section C 18 d'une superficie de 804 m²
- Section C 1127 d'une superficie de 1318 m²
- Section C 1129 d'une superficie de 2365 m²

pour un montant de **150 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF en date du 14/11/2022.

ECRILLE (39) (opération 986) "Acquisitions en réponse aux besoins de développement économique" : sur la commune d'ECRILLE, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section A n°284, sise lieu-dit "En Coille", d'une superficie de 25a,
- Section A n°285, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 9ha 22a 70ca,
- Section A n°286, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 9a 96ca,
- Section A n°287, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 15a 52ca,
- Section A n°288, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 92a 94ca
- Section A n°591, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 56a 55ca
- Section A n°264, sise lieu-dit "Sur le Grand Martelet", d'une superficie de 11a 10ca
- Section A n°265, sise lieu-dit "Sur le Grand Martelet", d'une superficie de 4a 20ca
- Section A n°268, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 96a 15ca
- Section A n°269, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 13a 60ca
- Section A n°272, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 26a 02ca
- Section A n°276, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 10a 80ca
- Section A n°277, sise 1 rue des Cyclamens, d'une superficie de 7a 94ca
- Section A n°278, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 8a

- Section A n°279, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 5a 79ca
- Section A n°289, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 32a 62ca
- Section A n°290, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 3ha 36a 25ca
- Section A n°291, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 72ca
- Section A n°292, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 24a 60ca
- Section A n°293, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 2a 70ca
- Section A n°294, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 50ca
- Section A n°295, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 65a 65ca
- Section A n°296, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 58a 93ca
- Section A n°297, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 39a 80ca
- Section A n°346, sise lieu-dit "En Mortier", d'une superficie de 36a
- Section A n°523, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 15a 53ca
- Section A n°524, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 3a 26ca
- Section A n°525, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 34a 20ca
- Section A n°544, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 69a 17ca

pour un montant de **280 000 €** (hors taxes et frais d'enregistrement), suivant estimation France Domaine référencée 2022-39207-84462 en date du 9 décembre 2022.

MOIRANS-EN-MONTAGNE (39) (opération en cours de recensement) "Aménagement d'une zone d'habitation" : sur la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE, acquisition :

- de la partie de la parcelle cadastrée section AE n°98, sise rue des sports et d'une superficie de 10a 30ca, pour une emprise à acquérir d'environ 4a 24ca,
- de la partie de la parcelle cadastrée section AE n°99, sise rue des sports et d'une superficie de 8a 96ca, pour une emprise à acquérir d'environ 3a 93ca,
- de la partie de la parcelle cadastrée section AE n°100, sise rue des sports et d'une superficie de 11a 05ca, pour une emprise à acquérir d'environ 8a 81ca,
- de la partie de la parcelle cadastrée section AE n°101p, sise rue des sports et d'une superficie de 15a 48ca, pour une emprise à acquérir d'environ 12a 51ca,

pour un montant de **103 215 €** (hors taxe et frais d'enregistrement), suivant estimation EPF du 7 février 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver les acquisitions ci-avant, ainsi qu'il suit :

- **CHATEL CENSOIR (89) (opération 949). "Acquisition ancienne gendarmerie" : Sur la commune de CHATEL CENSOIR, acquisition de la parcelle cadastrée section AC 131 d'une superficie de 324 m² pour un montant de 150 000 €, (hors taxes et frais d'enregistrement).**

- **SAINT SAULGE (58) (opération 962). "Création d'une dent creuse vertueuse-végétalisation" : Sur la commune de SAINT SAULGE, acquisition des parcelles cadastrées :**

- Section A 884 d'une superficie de 125 m²
- Section A 885 d'une superficie de 225 m²
- Section A 609 d'une superficie de 30m²
- Section D 515 d'une superficie de 1000 m²

Pour un montant de 10 000 €, (hors taxes et frais d'enregistrement).

- **SAINT SAULGE (58) (opération 962). "Création d'une dent creuse vertueuse-végétalisation" : Sur la commune de SAINT SAULGE, acquisition des parcelles cadastrées :**

- Section A 887 d'une superficie de 30 m²
- Section A 681 d'une superficie de 33 m²

Pour un montant de 1 €, (hors taxes et frais d'enregistrement).

- **SAINT SAULGE (58) (opération 962). "Création d'une dent creuse vertueuse-végétalisation" : Sur la commune de SAINT SAULGE, acquisition de la parcelle cadastrée Section A 886 d'une superficie de 17 m²**

Pour un montant de 1 €, (hors taxes et frais d'enregistrement).

- **DRUYES LES BELLES FONTAINES (89) (opération 1026). "Acquisition auberge des Sources" : Sur la commune de DRUYES LES BELLES FONTAINES, acquisition des parcelles cadastrées :**

- Section G 161 d'une superficie de 280 m²
- Section G 162 d'une superficie de 500 m²

Pour un montant de 178 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).



- **LANDRESSE (25) (opération 905). "Acquisition maison LEBRAC" : Sur la commune de LANDRESSE, acquisition des parcelles cadastrées :**

- Section ZL 57, d'une superficie de 1900 m²
- Section ZL 78, d'une superficie de 370 m²

Pour un montant de 90 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

- **SELONCOURT (25) (opération 673) "OAP Entrée de ville secteur B" : sur la commune de SELONCOURT, acquisition de la parcelle cadastrée section AB numéro 389 d'une superficie de 51a 59ca pour un montant de 385 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).**

FAUVERNEY (21) (opération 940) "Création d'un nouveau lotissement" : sur la commune de Fauverney, acquisition de la partie de la parcelle cadastrée section AC numéro 292 d'une superficie de 16 612 m² dont surface à acquérir d'environ 3610m² pour un montant de 163 400 € (hors taxes et frais d'enregistrement) se décomposant comme suit :

- 155 000 € au titre du terrain constructible
- 7 700 € au titre du terrain non constructible
- 700 € d'indemnité d'éviction due au preneur.

RONCHAMP (70) (opération 953) "Projet habitat inclusif rue d'Amont" : sur la commune de Ronchamp, acquisition des parcelles cadastrées

- Section AC numéro 140 d'une superficie de 103 m²
- Section AC numéro 141 d'une superficie de 305 m²
- Section AC numéro 143 d'une superficie de 70 m²
- Section AC numéro 146 d'une superficie de 1575 m²

Pour un montant de 158 000 €.

RONCHAMP (70) (opération 953) "Projet habitat inclusif rue d'Amont" : sur la commune de Ronchamp, acquisition d'une parcelle cadastrée section AC numéro 142 d'une superficie de 140 m² pour un montant de 450 €.

GRAND'COMBE CHATELEU (25) (opération 947) "acquisition parcelle "les grandes routes" : sur la commune de Grand' Combe Chateleu, acquisition d'une parcelle cadastrée section B numéro 1321 d'une superficie de 8664 m² pour un montant de 451 832 €.

- **BESANCON (25) (opération 420). "Ilot pomplier phase 2" : Sur la commune de Besancon, acquisition des lots 6 et 8 dans la copropriété sise sur la parcelle cadastrée Section HZ 347 d'une superficie de 277 m² pour un montant de 85 000 €, (hors taxes et frais d'enregistrement).**

NOVILLARS (25) (opération 1030). "Maintien d'un cabinet médical" : Sur la commune de NOVILLARS, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section AC 110 d'une superficie de 119 m²
- Section AC 136 d'une superficie de 169 m²

pour un montant de 125 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

SAINT-ANTOINE (25) (opération 965). "Acquisition d'une maison avec maintien de l'atelier municipal" : Sur la commune de SAINT-ANTOINE, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section B 62 d'une superficie de 986 m²
- Section B 70 d'une superficie de 1426 m²
- Section B 71 d'une superficie de 1010 m²

pour un montant de 410 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

GROSMAGNY (90) (opération 945). "Création d'appartement rue de l'Eglise" : Sur la commune de GROSMAGNY, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section C 17 d'une superficie de 581 m²
- Section C 18 d'une superficie de 804 m²
- Section C 1127 d'une superficie de 1318 m²
- Section C 1129 d'une superficie de 2365 m²

pour un montant de 150 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

ECRILLE (39) (opération 986). "Acquisitions en réponse aux besoins de développement économique" : sur la commune d'ECRILLE, acquisition des parcelles cadastrées :

- Section A n°284, sise lieu-dit "En Coille", d'une superficie de 25a,
- Section A n°285, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 9ha 22a 70ca,
- Section A n°286, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 9a 96ca,
- Section A n°287, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 15a 52ca,
- Section A n°288, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 92a 94ca
- Section A n°591, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 56a 55ca
- Section A n°264, sise lieu-dit "Sur le Grand Martelet", d'une superficie de 11a 10ca
- Section A n°265, sise lieu-dit "Sur le Grand Martelet", d'une superficie de 4a 20ca
- Section A n°268, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 96a 15ca

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230222-2023DEL05_CA-DE

- Section A n°269, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 13a 60ca
- Section A n°272, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 26a 02ca
- Section A n°276, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 10a 80ca
- Section A n°277, sise 1 rue des Cyclamens, d'une superficie de 7a 94ca
- Section A n°278, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 8a
- Section A n°279, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 5a 79ca
- Section A n°289, sise lieu-dit "La Motte", d'une superficie de 32a 62ca
- Section A n°290, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 3ha 36a 25ca
- Section A n°291, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 72ca
- Section A n°292, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 24a 60ca
- Section A n°293, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 2a 70ca
- Section A n°294, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 50ca
- Section A n°295, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 65a 65ca
- Section A n°296, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 58a 93ca
- Section A n°297, sise lieu-dit "Pré Seillier", d'une superficie de 39a 80ca
- Section A n°346, sise lieu-dit "En Mortier", d'une superficie de 36a
- Section A n°523, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 15a 53ca
- Section A n°524, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 3a 26ca
- Section A n°525, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 34a 20ca
- Section A n°544, sise lieu-dit "Au verger", d'une superficie de 69a 17ca

pour un montant de 280 000 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

MOIRANS-EN-MONTAGNE (39) (opération en cours de recensement) "Aménagement d'une zone d'habitation" :
sur la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE, acquisition :

- de la partie de la parcelle cadastrée section AE n°98, sise rue des sports et d'une superficie de 10a 30ca, pour une emprise à acquérir d'environ 4a 24ca,
- de la partie de la parcelle cadastrée section AE n°99, sise rue des sports et d'une superficie de 8a 96ca, pour une emprise à acquérir d'environ 3a 93ca,
- de la partie de la parcelle cadastrée section AE n°100, sise rue des sports et d'une superficie de 11a 05ca, pour une emprise à acquérir d'environ 8a 81ca,
- de la partie de la parcelle cadastrée section AE n°101p, sise rue des sports et d'une superficie de 15a 48ca, pour une emprise à acquérir d'environ 12a 51ca,

pour un montant de 103 215 € (hors taxes et frais d'enregistrement).

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

